

Le mot du Maire

Chers Frambaldéennes, Frambaldéens, et amis de notre Village,

Alors que nous tournons la page de l'année écoulée, je souhaite tout d'abord exprimer ma gratitude pour votre soutien et votre engagement envers notre collectivité. L'année 2023, sur le plan international, a été de nouveau, le théâtre de nombreux conflits. Revendications identitaires, affrontements religieux, combats territoriaux ; rien ne nous aura été épargné. En France et dans l'Union Européenne nous sommes relativement protégés par des institutions démocratiques solides bien que malmenées par certains mouvements politiques à tendance populiste. Restons vigilants et ayant toujours à l'esprit le devoir de mémoire.

Au plan Communal, cette période a été marquée par des défis, mais également par de nombreuses réalisations et moments forts.

Ensemble, nous avons relevé des challenges importants et surmonté les obstacles grâce à notre résilience collective. Malgré les difficultés administratives, les contraintes financières rencontrées, nous avons continué à avancer, à travailler ensemble pour le bien-être de tous.

Cette année, St-Frambault a témoigné d'un projet ambitieux majeur : l'ouverture début Septembre de notre Maison d'Assistants Maternels. Cette magnifique réalisation qui voit le jour après 5 années de labeur est un élément fondamental pour l'accueil de nos jeunes couples. Nous souhaitons longue vie à l'association «La cabane aux câlins» qui se charge d'accueillir chaque jour une douzaine de bambins.

Au niveau touristique, la saison, bien que gâchée par une météo désagréable, fût honorable et notre camping municipal a bénéficié d'un taux d'occupation encore jamais réalisé.

Sur le plan social, je suis fier de constater le dynamisme de nos associations qui œuvrent pour l'échange, l'intégration et luttent contre l'isolement. Je remercie de tout cœur les personnes qui s'y investissent sans relâche. C'est ainsi qu'au long de l'année, nombre d'événements ont connu un franc succès à l'image des Flories d'Antan qui nous ont fait vivre une nouvelle fois de savoureux moments de convivialité. Nos succès sont le fruit d'une collaboration exemplaire entre les habitants, les associations, les acteurs économiques et notre Municipalité.

En cette nouvelle année, de nouveaux projets vont éclore.

En premier lieu, les travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école, la cantine et la salle Hérouin vont démarrer ce premier trimestre.

Notre columbarium verra le jour au premier semestre dans une Chapelle désacralisée du cimetière.

Le second volet des travaux d'agglomération n'ayant pu bénéficier des aides financières escomptées en 2023 devrait poindre normalement, leur nez à l'automne 2024. La dernière tranche du Lotissement de L'Orrière devrait voir le jour au cours de cette nouvelle année. Nous reviendrons plus précisément sur ce projet qui est actuellement, en proie aux nombreuses démarches administratives avant validation définitive.

Coté activité touristique, nous sommes en réflexion avec l'association de gestion du Gîte de Bellevue pour un élargissement de nos services et de nos équipements d'accueil dédiés aux visiteurs itinérants, principalement les cyclotouristes.

1 Le mot du Maire

2 Une Application Mobile pour rester connecté !

3 CR du Conseil Municipal du 22 MAI

4 CR du Conseil Municipal du 9 JUIN

5 CR du Conseil Municipal du 19 JUIN

7 CR du Conseil Municipal du 11 SEPTEMBRE

9 CR du Conseil Municipal du 23 OCTOBRE

EXPOSITION D'ART DE L'ATELIER DES POIRES

11 *****

12 SUPPRESSION DES BACS ORDURES MENAGERES

12 ST FRAMBAULT SE TOURNE VERS NOEL

L'ACCUEIL DES PETITS

13 GRACE A « LA CABANE AUX CALINS »

14 BILAN ANNUEL ANIMATION FRAMBALDEENNE

PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE MAINE

REPAS DES CHEVEUX BLANCS

16 UN DEPART IEN MERITE

DATES A RETENIR

Équipements qui pourraient également renforcer l'activité de nos commerces et acteurs de circuits courts pour lesquels nous demeurons très attentifs quant à leur pérennité.

Nous remettons en jeu notre «Labellisation 4 Fleurs» lors de la visite du grand jury du Comité National des Villes et Villages Fleuris, cet été. Je vous demande instamment de bien vouloir redoubler d'efforts concernant le fleurissement estival afin que tous ensemble, habitants et Municipalité, nous puissions conserver ce Graal tant convoité par de nombreuses Communes de France et vital pour notre Village.

Enfin, au sein de notre personnel technique, une nouvelle page se tourne. Notre jardinière, Marie Marcelle Gripon fait valoir ses droits à la retraite en cette fin d'année et nous lui rendons l'hommage qu'elle mérite dans ce bulletin.

Sachez que son remplaçant est d'ores et déjà trouvé. Nous vous le présenterons lors de notre cérémonie des vœux. Cérémonie qui aura lieu le Vendredi 05 Janvier 2024 à 20h à la salle polyvalente de St-Fraimbault. Vous y êtes tous conviés. Ce sera pour moi et mon équipe Municipale, très active à mes côtés, de vous recevoir, d'échanger avec vous en toute convivialité, autour de la galette et d'un verre de l'amitié. Venez nombreux et les nouveaux habitants y sont chaleureusement attendus.

En cette nouvelle année, je suis convaincu que notre Village continuera à prospérer, à évoluer et à rayonner grâce à notre engagement collectif. Ensemble, nous continuerons à bâtir une communauté multi-générationnelle, solide, inclusive et dynamique.

L'Équipe Municipale se joint à moi pour vous adresser ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, pleine de défis à relever et de succès à célébrer.

Que cette année 2024 soit le théâtre de nouvelles réussites, de moments de partage et de bonheur pour vous et vos proches.



Communauté de communes

Andaine-Passais



**TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION
MOBILE**

**ACTUALITÉ & AGENDA
SERVICES, COMMERCE
ASSOCIATIONS, TOURISME**

DISPONIBLE SUR
Google Play
DISPONIBLE SUR
App Store



BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE / CEAUCÉ
JUVIGNY VAL D'ANDAINE / MANTILLY / PASSAIS VILLAGES
PERROU / RIVES D'ANDAINE / SAINT-FRAIMBAULT
SAINT-MARS-D'ÉGRENNES / SAINT-ROCH-SUR-ÉGRENNES
TESSÉ-FROULAY / TORCHAMP

- Les écoles, les établissements de santé...
- Les informations publiées par la CC et/ou les communes.
- L'agenda des événements.

Vous êtes commerçant, artisan, professionnel, responsable d'une association... et souhaitez apparaître sur l'application ou modifier vos informations, contactez-nous par mail :

damien.vatinel@conseiller-numerique.fr.

Une Application Mobile pour rester connecté !

Pour ne plus rien manquer de l'actualité de votre Communauté de Communes, ainsi que de vos communes favorites, une application mobile est disponible !

Compatible avec vos smartphones et tablettes (Android ou iOS), vous pouvez la télécharger via **Google Play** ou **App Store** en saisissant « **IntraMuros** », ou plus simple et plus rapide, en scannant le **QR Code**!

Lors du premier lancement, pensez à autoriser les notifications et la localisation pour l'application, cela permettra une expérience interactive et pertinente avec les différents outils disponibles, puis choisissez une commune (vous pourrez ensuite vous abonner à d'autres communes).

Vous trouverez dans cette appli :

- Les coordonnées des différents services administratifs, les informations utiles, les démarches...
- Les commerces, les artisans, les associations ; leurs coordonnées, horaires...
- Les différents lieux culturels, les points touristiques à ne pas manquer...

CR du Conseil Municipal du 22 MAI

TRAVAUX MAM – 4^e AVENANT - LOT 04

Le lot n°4 – Plâtrerie – Isolation- Menuiserie intérieure- Faux plafonds du marché de la MAM confié à l'entreprise GERAULT Menuiserie doit faire l'objet d'un quatrième avenant de plus-value.

Les travaux supplémentaires correspondent à la fourniture et pose d'une cuisine comprenant les meubles, crédence, plan de travail, hotte et plaques ainsi qu'un meuble lingerie sous évier et l'aménagement LM.

Le conseil municipal accepte un avenant de plus-value de 8 195 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 41 245.88 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 1 470.00 € HT

Montant de l'avenant n°2 : 720.10 € HT

Montant de l'avenant n°3 : 955.46 € HT

Montant de l'avenant n°4 : 8 195.00 € HT

Montant du marché après avenant n° 4 : 52 586.44 € HT

L'avenant représente une plus-value de 19.87 % sur le marché de base.

TRAVAUX MAM – 1^e AVENANT – LOT 10

Le lot n°10 – Clôtures – Espaces verts –du marché de la MAM confié à l'entreprise Gorronnaise de Jardins doit faire l'objet d'un avenant de plus-value.

En effet des travaux supplémentaires pour les aménagements paysagers ont été demandés.

L'entreprise Gorronnaise de Jardins qui est détenteur du lot n° 10 a fait parvenir un devis de plus-value de 8 998.90 € HT.

Le conseil municipal accepte un avenant de plus-value de 8 998.90 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 8 107.57 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 8 998.90 € HT

Montant du marché après avenant n° 1: 17 106.47 € HT

L'avenant représente une plus-value de 110.90 % sur le marché de base.

TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Il est rappelé que l'appel d'offre réalisé par la CC Andaine-Passais est triennale et que le marché a été renouvelé pour 2022/2025. Le quota voirie alloué par la CC Andaine-Passais est de 1000 euros par kilomètre :

Quota 2023 : 56 558.00 € HT

Reliquat 2022 : € HT non connu à ce jour

Total Quota : € HT

le Conseil Municipal décide de retenir les travaux ci-dessus présentés par les membres de la commission Voirie pour l'année 2023

Voies concernées	HT	TTC
La Jarrie	3 592,72	4 311,26
Les Aunais – La Boiserie	792.00	950.40
La Métairie – L'Orgelinère	3 284,50	3 941,40
CR 22(RD 223 à RD 24)	19 225,00	23 070,00
L'Essart	3 650,00	4 380,00
Le Grand Pissot – Le Petit Bois	7 354.60	8 825.52
La Chevallerie	911.80	1 094.16
La Lorinière	1 752.00	2 102.40
La Fermerie – La Gilotière	17 777.50	21 333.00
L'Orrière	4 191.50	5 029.80
La Couillardière	352,45	422,94
La Baie	352,45	422,94
Bellevue	1 967,00	2 360.40
Le Petit Bois des Ventes	939.50	1 127.40
	66143.02	79371.62

INFORMATIONS DIVERSES

Adressage : Suite à la Réunion au conseil départemental, un passage en revue de 540 adresses, en suivra une réunion de la Commission adressage pour décider des modifications, il sera nécessaire de prendre une délibération, un courrier sera adressé aux habitants. Le processus prendra fin courant 2023

Election délégués pour les élections sénatoriales : Election des 3 délégués du conseil municipal, le vendredi 9 juin à 11h30 en vue des élections sénatoriales qui auront lieu 24 septembre 2023.

CR du Conseil Municipal du 9 JUIN

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Il est rappelé que les collèges électoraux sont convoqués le dimanche 24 septembre 2023 pour élire les sénateurs. L'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux a été fixée au 09 juin 2023 par décret n° 2023-057 du 06 avril 2023. Le nombre de ces délégués varie selon la population de la commune : en l'occurrence, la Commune de SAINT-FRAIMBAULT doit procéder à l'élection de trois délégués et de trois délégués suppléants.

Composition du Bureau Electoral

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Hubert FOURNIER, Christine TARTIER, Jean-François JAMELOT et Lysandre DUBOST. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election des délégués

Les candidatures enregistrées : Éric LEROUX, Emmanuel CANU et Véronique QUINTON.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé à un vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme Véronique QUINTON : 14 (quatorze voix)

M. Eric LEROUX : 14 (quatorze) voix

M. Emmanuel CANU : 14 (quatorze) voix

Mme Véronique QUINTON, MM. Eric LEROUX, Emmanuel CANU, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamé élus au 1^{er} tour en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants

Il est rappelé ensuite qu'il convient de procéder à l'élection des délégués suppléants, au nombre de trois, en vue des élections sénatoriales

Les candidatures enregistrées : Jean-François JAMELOT, Christine TARTIER, Jérôme LEDAUPHIN.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé à un vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme Christine TARTIER : 14 (quatorze) voix

M. Jérôme LEDAUPHIN : 14 (quatorze) voix

M. Jean-François JAMELOT : 13 (treize) voix

Mme Christine TARTIER, MM. Jérôme LEDAUPHIN et Jean-François JAMELOT, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus au 1^{er} tour en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

CR du Conseil Municipal du 19 JUIN

PROPOSITION KOÉSIO - NOUVELLE IMPRIMANTE

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la Société KOÉSIO pour le remplacement de l'actuel photocopieur avec une réduction des coûts sur les photocopies. Il s'agit d'un photocopieur SHARP BP50C26EU avec finisseur aux conditions suivantes :

Location : 21 trimestres (soit 5 ans) à 600 € HT

Maintenance copie/impression Noir et Blanc : 0.004 € HT

Maintenance copie/impression Couleur : 0.04 € HT

INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Il est rappelé, que les circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987, circulaire NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 et la circulaire ministérielle du 24 janvier 2023 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires a été revalorisé de 3.5 % depuis la dernière circulaire ministérielle en date du 19 avril 2022, l'application de la règle de calcul conduit à une revalorisation équivalente des indemnités pour le gardiennage des églises communales.

En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 496.09 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 125.06 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 496.09 € à Madame Madeleine LEVEQUE pour le gardiennage de l'église au titre de l'exercice 2023.

TRAVAUX MAM – 2^e AVENANT - LOT 03

Le lot n°3 – Menuiseries extérieures du marché de la MAM confié à la Menuiserie Louise doit faire l'objet d'un deuxième avenant de plus-value.

Les travaux supplémentaires correspondent à la sous face de linteau de la porte d'entrée et du local poussette.

La Menuiserie Louise qui est détenteur du lot n°3 a fait parvenir un devis de plus-value de 242.61 € HT.

Le Conseil Municipal accepte un avenant de plus-value de 242.61 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 30 350.46 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 801.43 € HT

Montant de l'avenant n°2 : 242.61 € HT

Montant du marché après avenant n° 2: 31 394.50 € HT

L'avenant représente une plus-value de 0.80 % sur le marché de base. Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

TRAVAUX MAM – 1^e AVENANT – LOT 07

Le lot n°07 – chape carrelage faïence du marché de la MAM confié à l'entreprise Schmitt doit faire l'objet d'un avenant de moins-value.

L'entreprise Schmitt qui est detentric du lot n° 07 a fait parvenir un devis de moins-value de 2 380.03 € HT.

Le Conseil Municipal accepte un avenant de moins-value de 2 380.03 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 12 131.72 € HT

Montant de l'avenant n°1 : - 2 380.03 € HT

Montant du marché après avenant n° 1 : 9 751.69 € HT

L'avenant représente une moins-value de -19.62 % sur le marché de base. Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

ORDURES MÉNAGÈRES - PROBLÈMES INCIVILITÉS

Actuellement, il existe des colonnes pour les ordures ménagères en apport volontaire qui devraient être réservées exclusivement au tourisme.

Or, nombre de personnes utilisent ces containers pour y déposer leurs poubelles.

Cette pratique occasionne des désagréments olfactifs, et les ordures déposées en dehors des containers se trouvent éventrées.

Il est rappelé que les habitants de la Commune font l'objet d'un ramassage des ordures ménagères, en porte en porte, une fois par semaine.

Par conséquent, cela implique une facturation supplémentaire pour l'enlèvement des ordures déposées en colonne.

En étroite collaboration avec la CDC Andaine-Passais qui a cette compétence, le Conseil Municipal propose la rédaction d'un courrier aux habitants en français et en anglais rappelant les horaires et jours de ramassage, ainsi que ceux des déchetteries et les bonnes pratiques. La pose d'un panneau sur le point de dépôt du tri sélectif, pour un rappel des usages pour le traitement des déchets est également envisagée.

COÛT DU REPAS SCOLAIRE - RENTRÉE 2023-2024

Les repas fournis par le gîte de Bellevue seront facturés, à la rentrée scolaire, au prix de 6 € et le tarif appliqué aux familles pour l'année scolaire passée est, actuellement, de 3.60 €.

La Commune de SAINT-MARS-D'ÉGRENNE pour cette nouvelle année scolaire envisage un tarif à 4 €.

Le Conseil Municipal fixe à 3.80 € le prix du repas d'un enfant à la cantine scolaire de SAINT-FRAIMBAULT à compter du 1^{er} septembre 2023.

TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Il est rappelé que l'appel d'offre réalisé par la CC Andaine-Passais est triennale et que le marché a été renouvelé pour 2022/2025.

Le quota voirie alloué par la CC Andaine-Passais est de 1000 euros par kilomètre :

Quota 2023 : 56 558.00 € HT

Reliquat 2022 : 36 039.85 € HT

Total Quota : 92 597.85 € HT

Le Conseil Municipal décide de retenir les travaux ci-dessus présentés par les membres de la commission Voirie pour l'année 2023

Voies concernées	HT	TTC
La Jarrie	3 592,72	4 311,26
Les Aunais – La Boiserie	792.00	950.40
La Métairie – L'Orgelinère	3 284,50	3 941,40
CR 22(RD 223 à RD 24)	19 225,00	23 070,00
L'Essart	3 650,00	4 380,00
Le Grand Pissot – Le Petit Bois	7 354.60	8 825.52
La Chevallerie	911.80	1 094.16
La Lorinière	1 752.00	2 102.40
La Fermerie – La Gilotière	17 777.50	21 333.00
L'Orrière	4 191.50	5 029.80
La Couillardière	352,45	422,94
La Baie	352,45	422,94
Bellevue	1 967,00	2 360.40
Le Petit Bois des Ventes	939.50	1 127.40
La Butte	4 210.50	5 052.60
La Quessinière	4 633.00	5 559.60
La Chénaie	2 379.00	2 854.80
	77 365.52	93 018.62

Cette délibération annule et remplace celle du dernier Conseil Municipal, en date du 22 mai 2023.

INFORMATIONS DIVERSES

Casiers électriques camping / Bellevue : Projet intéressant à étudier

Fonds vert obtenu : Lancement appel d'offre marché Salle Roland Héroin - réunion le 21 juin 2023

CR du Conseil Municipal du 11 SEPTEMBRE

ACTION LOGEMENT - RACHAT DE 3 ACTIONS

La Commune a reçu un courrier d'Action Logement Immobilier, concernant les actions qu'elle détient de la société Le Logis Familial. Après la fusion, Logis Familial et Sagim, 3 parts n'ont pu participer à l'échange d'actions résultant de la fusion. Action Logement Immobilier propose de procéder au rachat de ces 3 actions formant rompus que la Commune de SAINT-FRAIMBAULT détient pour le prix total de 57 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au rachat des 3 actions.

RPOS COMAVA – EXERCICE 2022

Le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Eau 2022 du SIAEP COMAVA est commenté.

Après avoir rappelé les 10 communes adhérentes, il est indiqué que la qualité de l'eau est bonne, que la population desservie est de 7 124 habitants et que l'eau est distribuée à 3 916 abonnés (en hausse de 0.1 % par rapport à 2021). Pour la production, il existe 4 ressources dont les ressources propres au syndicat : 1 captage et 1 puits simple qui fournit 124 324 m³ d'eau traitée. Il y a également des importations des collectivités voisines d'un volume total de 441 110 m³ repartie entre le SENOM pour 185 721 m³ et le Syndicat Mixte du Nord Mayenne pour 255 389 m³.

Le réseau est présent sur 371.5 kms, les abonnés ont consommé 473 746 m³. Le rendement du réseau était de 85.1 % en 2022 ; une faible évolution par rapport à 2021.

Le coût d'une facture type d'eau pour 120 m³ : 363.475 € au 1^{er} janvier 2023, soit en moyenne 3.03 €/m³.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents a pris acte du Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service public de l'eau - exercice 2022 - du SIAEP de Colmont Mayenne et Varenne et charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au SIAEP COMAVA.

BUDGET COMMUNE : CRÉANCES ÉTEINTES

La Trésorerie de Flers n'a pas pu procéder au recouvrement de titres de recettes. La commission de surendettement a prononcé la recevabilité du dossier de la personne concernée et qu'elle demande l'admission en non-valeurs de ces titres pour un montant de 103.50 €.

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur ci-dessus présentée pour la somme de 103.50 € et précise que le mandat sera émis au compte 6542 « Créances éteintes »,

TARIF REPAS DES CHEVEUX BLANCS

Le repas sera confectionné par « Le Gîte de Bellevue » en date du 19 novembre 2023. Le repas sera facturé 22 € par personne, boissons comprises hors café.

Le repas est offert aux personnes de 69 ans et plus, et qu'elles peuvent être accompagnées d'une personne n'ayant pas atteint cet âge ou n'étant pas domicilié à SAINT-FRAIMBAULT.

Le Conseil Municipal fixe à 22 € le prix du repas pour les accompagnants.

LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal est consulté sur les 5 projets proposés pour la prochaine tranche du lotissement l'Orrière. Après un échange constructif, il propose de se prononcer pour savoir quel scénario retenir.

Scénario 1 = 0 vote

Scénario 2 = 2 votes

Scénario 3 = 1 vote

Scénario 4 = 11 votes

Scénario 5 = 0 vote

Le scénario 4, obtenant donc 11 votes, est retenu.

TRAVAUX MAM – 1^{er} AVENANT - LOT 01

Le lot n°1 – VRD –TERRASSEMENT- GROS OEUVRE du marché de la MAM confié à l'entreprise POTTIER FILS doit faire l'objet d'un avenant de moins-value.

Les travaux d'enlèvement des terres n'ayant pas été effectués. L'entreprise POTTIER FILS qui est

détenteur du lot n°1 a fait parvenir un devis de moins-value de – 9 289.68 € HT.

Le conseil municipal accepte un avenant de moins-value de – 9 289.68 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 122 129.23 € HT

Montant de l'avenant n°1 : - 9 289.68 € HT

Montant du marché après avenant n° 1 : 112 839.55 € HT

L'avenant représente une moins-value de - 7.61 % sur le marché de base. Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

TRAVAUX MAM – 1^e AVENANT – LOT 09

Le lot n°09 – peinture - nettoyage du marché de la MAM confié à l'entreprise GERAULT peinture doit faire l'objet d'un avenant de plus-value.

L'entreprise GERAULT peinture qui est détentrice du lot n° 09 a fait parvenir un devis de plus-value de 35.21 € HT.

Le conseil municipal accepte un avenant de plus-value de 35.21 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 6 291.22 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 35.21 € HT

Montant du marché après avenant n° 1 : 6 326.43 € HT

L'avenant représente une plus-value de 0.56 % sur le marché de base. Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

TRAVAUX MAM – 5^e AVENANT – LOT 04

Le lot n°04 – plâtrerie - isolation - menuiserie intérieure – faux-plafonds du marché de la MAM confié à l'entreprise GERAULT menuiserie doit faire l'objet d'un avenant de moins-value.

L'entreprise GERAULT menuiserie qui est détentrice du lot n° 04 a fait parvenir un devis de moins-value de – 1 579.00 € HT.

Le conseil municipal accepte un avenant de moins-value de – 1 579.00 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 41 245.88 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 1 470.00 € HT

Montant de l'avenant n°2 : 720.10 € HT

Montant de l'avenant n°3 : 955.56 € HT

Montant de l'avenant n°4 : 8 195.00 € HT

Montant de l'avenant n°5 : - 1 579.00 € HT

Montant du marché après avenant n° 5 : 51 007.54€ HT

L'avenant représente une moins-value de – 3.82 % sur le marché de base. Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

TRAVAUX MAM – 2^e AVENANT – LOT 10

Le lot n° 10 – clôtures – espaces verts du marché de la MAM confié à l'entreprise GORRONNAISE DE JARDINS doit faire l'objet d'un avenant de plus-value.

L'entreprise GORRONNAISE DE JARDINS qui est détentrice du lot n° 10 a fait parvenir un devis de plus-value de 1 304.20 € HT.

Le conseil municipal accepte un avenant de plus-value de 1 304.20 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 8 107.57 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 8 998.90 € HT

Montant de l'avenant n°2 : 1 304.20 € HT

Montant du marché après avenant n° 2 : 18 410.67 € HT

L'avenant représente une plus-value de 16.09 % sur le marché de base. Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

CR du Conseil Municipal du 23 OCTOBRE

SUBVENTION APE COLLÈGE RENÉ GOSCINNY DE CÉAUCÉ

Lors de la réunion du 12 avril dernier, il avait été évoqué une subvention au profit de l'APE du Collège René Goscinny de Céaucé pour la somme de 58 € et propose de voter définitivement la dite subvention. Le Conseil Municipal valide la subvention au profit de l'APE du collège René Goscinny pour la somme de 58 €,

CRÉATION D'UN 4^e POSTE D'ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre d'Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal décide la création d'un quatrième poste d'adjoint.

ÉLECTION D'UN 4^e ADJOINT

Le Conseil Municipal, vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-7 et les articles L 2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin Nombre de bulletins : 14

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : M. FOURNIER Hubert 14 voix (quatorze voix)

M. FOURNIER Hubert, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^e adjoint.

INDEMNITÉS DE FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu la circulaire n° COTB2005924C du 20 mai 2020 sur les mesures à prendre par les conseils municipaux et les organes délibérants des EPCI suite au renouvellement général des assemblées locales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du Maire et de 3 Adjointes,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2023 constatant l'élection d'un 4^{ème} adjoint

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Conseil Municipal, avec 14 voix pour décide avec effet au 1^{er} décembre 2023 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjointes comme suit :

1^{er} adjoint : 13.58 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, la modulation se justifiant par son rôle d'encadrement administratif des salariés ainsi que la représentation au Conseil Communautaire, **2^{ème} - 3^{ème} et 4^{ème} adjoint** : 9.71 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget communal 2023.

RPQS SPANC – EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Andaine-Passais au titre de l'exercice 2022.

MAISON 1 RUE SAINT DENIS

Il a été demandé 3 évaluations du bien :

1^{ère} estimation : 50 000 € prix de vente

2^{ème} estimation : 45 000 € net vendeur

3^{ème} estimation : 48 000 € prix de vente

Le Conseil Municipal décide de mettre le bien en vente dans 2 agences au prix de 45 000 € net vendeur.

ORDURES MÉNAGÈRES - RETRAIT POINT D'APPORT COLLECTIF

Suite à des incivilités de plus en plus fréquentes, le point d'apport collectif d'ordures ménagères va être retiré.

Un courrier d'information sera distribué à l'ensemble des habitants et un affichage de retrait des containers sera apposé avant le retrait des colonnes au point de collecte. Des publications seront faites dans « Le p'tit frambaldéen », sur le site internet de la Mairie et sur les réseaux sociaux.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de rédiger et d'adresser aux habitants un courrier d'information pour le retrait des colonnes.

BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal autorise la décision modificative n°1 du budget Commune présentée ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	libellé	Montant	Article	libellé	Montant
2313	Construction	- 58 975.30			
2313 -105	Construction	58 975.30			
TOTAL D.M. n°1		-	TOTAL D.M. n°1		-
Budget 2023 + DM antérieures		946 736.05	Budget 2023 + DM antérieures		946 736.05
NOUVEAU MONTANT		946 736.05	NOUVEAU MONTANT		946 736.05

PROJETS TOURISTISQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une Société Publique Local Touristique au 1^{er} janvier 2024.

Son rôle sera d'aborder les projets touristiques de collaboration entre les territoires du secteur de Domfrontais et celui de Bagnoles de l'Orne.

Elle aura en charge, principalement, l'accueil, la promotion, l'animation, le développement, le fonctionnement et la commercialisation des lieux touristiques. Les actionnaires seront : Bagnoles de l'Orne Normandie, Domfront en Poiraise, CC Andaine Passais et CC Domfront Tinchebray.

Le Conseil d'Administration sera composé de 18 membres, Sylvain JARRY, Président CC Andaine Passais et Éric LEROUX seront les représentants pour notre territoire.

INFORMATIONS DIVERSES

Prochain conseil : 11 décembre 2023

Commission finances : 20 novembre 2023

Remplacement et départ : Marie-Marcelle Gripon. Soirée de départ le 8 décembre à 20 h

Compte rendu Commission fleurissement :

Remplacement des plants non repris / remplacement des buis victimes d'une attaque pyrale fulgurante / Thème du fleurissement 2024 / reconfiguration des massifs de la Mairie

Compte rendu Commission solidarité : Repas des cheveux blancs, spectacle de Noël

Village d'avenir : La Commune de St-Fraimbault a candidaté

- 1 volet pour le maintien de commerce en milieu rural et habitations en commun avec Céaucé

- 1 autre volet en individuelle pour la restauration des friches artisanales

Compte rendu Familles Rurales : Accueil jeune l'été, Portage des repas

Réélection du bureau mi-novembre

Cérémonie 11 novembre

Boulangier M. Losos : Proposition de vendre son pain en complément de celui déjà vendu dans la supérette.

Fibre : Répercussion pécuniaire due à l'entretien des haies

Pas de concertation entre Orange et les différents sous-traitants

EXPOSITION D'ART DE L'ATELIER DES POIRES

Entre les 24 et 26 novembre, une exposition d'art a eu lieu à la salle Roland Herouin à Saint Fraimbault. Le thème de l'exposition, "Inspiré par la Normandie", présentait les œuvres de deux artistes professionnelles anglaises, Megan Elderfield et Maxine Griffin. Megan vit à Saint Fraimbault avec son mari, Tom, et Maxine vit à Mantilly avec son mari, Richard.

Les tableaux de l'exposition ont été inspirés par les couleurs et les formes du paysage normand, et Megan, en particulier, a basé son travail sur les plans d'eau de Saint Fraimbault. Une centaine de personnes ont visité l'exposition au cours du week-end, un mélange d'Anglais et de Français. Les deux artistes ont vendu une partie de leurs œuvres et sont très satisfaits du résultat.

A l'avenir, 'L'atelier des Piores', basé dans le studio de Maxine à Mantilly, espère encourager d'autres artistes locaux à se joindre progressivement à eux pour d'autres expositions.



SUPPRESSION DES BACS D'ORDURES MENAGERES

Le point de collecte Ordures Ménagères et Sélectives (verre, papiers-cartons, emballages plastiques et métalliques) est installé au lieu dit « Le Tonkin » au niveau des ateliers municipaux de la Mairie de St Fraimbault.

Nous avons remarqué à maintes reprises des débordements au niveau des colonnes de tri et des dépôts de sacs d'ordures ménagères à l'intérieur et au pied des bacs.

Ce sont les agents techniques de St Fraimbault qui doivent intervenir pour procéder à l'enlèvement des déchets. Cette tâche n'est pas une compétence de la commune, elle implique pour la commune des frais et du temps passé à gérer ces incivilités !

Ces apports sur ce point sont déposés par des habitants de St Fraimbault, mais également des habitants du département limitrophe. Cela représente une quantité non négligeable de déchets, puisque les 3 bacs de 770 litres sont régulièrement pleins. Pour rappel, la collecte des ordures ménagères se fait, sur l'ensemble de la commune de St Fraimbault, en Porte à Porte et cela représente un coût pour la commune mais également pour l'ensemble d'entre vous, par le biais de la « TEOM (Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères) » .

Ce coût est également amplifié, car la société en charge de l'enlèvement des ordures ménagères nous facture au tonnage les déchets contenus dans les 3 bacs du « Tonkin ».

Par souci d'économie, et sur l'ensemble de la CDC Andaine-Passais, il a été décidé de supprimer ces bacs de 770 litres d'ordures ménagères.

Il est rappelé que les habitants du bourg sont invités à déposer leurs sacs d'ordures ménagères devant

leur porte chaque semaine au plus tôt le mardi après 19 heures, ou au bout de leur impasse, au plus près du passage du camion de collecte.

- Les sacs ne doivent contenir que des ordures ménagères résiduelles. Pas d’emballages, pas de papiers, pas de cartons, pas de verre !!! Encore moins des déchets verts !!!

- Tous les déchets recyclables doivent être déposés dans les colonnes de tri présentes au lieu dit « Le Tonkin ».

- Pour les autres déchets, déchets verts, déchets électriques et électroniques, déchets dangereux, déchets mobiliers... vous devez obligatoirement vous rendre à la déchetterie de Passais ou de Céaucé, selon les heures d’ouverture affichées.

Nous comptons sur votre attention et votre vigilance pour que le point de collecte du « Tonkin » redevienne un point d’apport collectif des déchets recyclables propre, au service des habitants de la commune.

ST FRAIMBAULT SE TOURNE VERS NOEL



Parti du constat que notre bourg manquait de décorations de Noël, nous nous sommes retroussés les manches.

C’est une équipe d’environ 15 personnes qui s’attelle tous les samedis matins depuis septembre, voire aussi quelques mercredis sur la fin de l’année.

Les pieds de biche, les scies sauteuses, les clous, les pinces, les peintures s’entremêlent sous le préau de Bellevue. Ce sont deux équipes qui se côtoient, d’un côté « les gros bras », qui coupent,

trouçonnent, assemblent les grosses pièces, mais qui n’oublient pas les petits détails qui font tout. De l’autre, « les petites mains » très expertes des peintres, dessinateurs amateurs...

Notre objectif est de construire et de créer des objets à base de produits de récupération, et le tout sans être obligé d’être raccordé à l’électricité. Des structures qui se voient le jour, mais aussi la nuit sous l’éclairage public, ou par des lumières solaires.

Aux habitants de la rue principale, ont été donnés des bougeoirs et bougies, qu’ils allumeront les week-ends de décembre.

Deux petites chorales sont en « constructions » pour nous offrir quelques chants de Noël le vendredi 15 décembre 20H. Petite soirée prévue autour d’un vin afin de réunir les habitants de St Fraimbault avant les fêtes de Noël.

Nous comptons sur votre œil vigilant afin d’éviter que des voleurs viennent détruire notre travail. Nous attendons vos retours, pour que l’an prochain nous fassions encore mieux.



Si vous vous sentez l'âme créative, et que vous avez l'envie d'une féerie de Noël dans notre joli bourg, n'hésitez surtout pas à apporter vos idées, ensemble on peut faire de grandes choses ! Vous pouvez venir nous rejoindre, nous aurons besoin de bras le 6 janvier pour le démontage. Grand MERCI A TOUS et Joyeuses Fêtes de fin d'année.

Ps : L'association des animations framaldéennes est inscrite au concours des villages illuminés. Alors vous pouvez tous jouer le jeu en décorant vos façades de maison.



L'ACCUEIL DES PETITS GRACE A « LA CABANE AUX CALINS »

Depuis plusieurs années, le nombre d'assistantes maternelles sur la commune de Saint-FRAIMBAULT était en déclin constant, allant même jusqu'à disparaître. Le métier a changé, l'idée de travailler seule chez soi, en y associant sa vie personnelle au quotidien n'est plus la tendance. Le travail à l'extérieur de chez soi, en équipe a amené la création de nouvelles structures.

Autre constat, bon nombre de jeunes familles se sont installées dans notre village, et étaient à la recherche de garde pour leurs jeunes enfants. Afin de répondre aux demandes et surtout de pouvoir rester un territoire attractif pour les familles d'aujourd'hui et de demain, il était capital d'agir.

L'émergence de ce projet a débuté en 2018. Après de nombreuses rencontres avec les assistantes maternelles, porteuses du projet, l'équipe municipale a étudié la faisabilité de la création d'une MAM (Maison d'Assistants Maternels). Les démarches administratives auprès des instances pour les professionnelles combinées à la constitution des dossiers pour prétendre à des subventions en Mairie n'ont pas été vaines. En effet, après avoir obtenu l'accord des parties respectives, le projet s'est concrétisé.

C'est donc le 4 septembre dernier que la MAM « La Cabane aux câlins » a ouvert ses portes pour accueillir 12 bambins, majoritairement de st FRAIMBAULT. Mesdames, CHRÉTIEN Alice, GRANGERÉ Mélissa et NOBIS Cécilia accompagnent les tout jeunes enfants dans un espace qui leur est spécialement dédié et adapté. La MAM dispose de 3 chambres, d'une salle de change, d'un espace de vie, d'une cuisine, d'un bureau et d'une grande cour fermée avec un espace pelouse.

Le coût total est de 416 000 € HT avec 332 800 € de subventions accordées (DSIL, FNADT, CAF et le Département). Le remboursement du prêt contracté par la commune sera couvert par le montant du loyer de la structure.

La Cabane aux Câlins est ouverte aux petits, de 2 mois jusqu'à l'entrée en maternelle. L'accueil est assuré de 7h30 à 19h30.

Contact de la MAM : 06 76 86 97 63



BILAN ANNUEL ANIMATIONS FRAMBALDEENES

Une année déjà presque terminée pour notre association, encore une réussite malgré une météo capricieuse.

En effet les guinguettes ont pu se dérouler à l'abri grâce à un espace tout couvert. Toujours autant d'ambiance, des nouveaux venus en tant que bénévole. Rendez-vous pris pour l'an prochain du dernier vendredi de juin au 1er d'août.

Les Flories d'antan mobilisent toujours autant. Un grand merci à tous pour que cette fête puisse se dérouler parfaitement et dans la bonne humeur. Beaucoup d'échos positifs durant cette journée où petits et grands trouvent leur bonheur. Il nous faut encore nous renouveler en attractions et activités, intégrer des jeunes, transmettre.

Les foulées quant à elles sont en diminution pour le 10 km, par contre la marche rose et la course des enfants en augmentation. Annie (peut-être) Julien et Mélanie, ne pourront pas gérer l'organisation de cette journée l'an prochain, un appel a été lancé afin de les remplacer. Avis aux amateurs.

Enfin pour finir en beauté, le bourg va être décoré pour Noël. Estelle et Christelle nos deux meneuses entourées d'une équipe motivée travaillent depuis plus de 2 mois afin d'être prêts. Des enfants à nos aînés tout le monde met la main à la pâte. Trop fière de leur travail, je n'ai pu résister à les inscrire à « villages illuminés ». Le 15 décembre n'hésitez pas à prendre quelqu'un sur votre route pour venir écouter les chants de Noël à l'église, en effet certaines personnes n'aiment pas conduire la nuit.

Si vous avez des idées, un peu de temps, venez nous rejoindre.

En attendant de se retrouver, profitez au maximum, passez de belles fêtes de fin d'année





PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE MAINE

Petit rappel Qu'est-ce qu'un parc Naturel régional

Un Parc naturel régional est un territoire habité reconnu à l'échelle nationale, dont le but est de protéger et valoriser le patrimoine naturel, paysager et culturel. Il accompagne le territoire dans son évolution vers un mode de vie plus respectueux de son environnement en expérimentant des solutions innovantes.

Le parc est géré par un syndicat mixte qui regroupe les collectivités territoriales ayant approuvé la chartre, feuille de route définissant le projet de territoire pour 15 ans.

Des délégués sont désignés par chaque collectivité pour siéger au conseil syndical. Le conseil syndical élit un président et un bureau.

Pour 58% de son budget de fonctionnement, le parc est financé par les collectivités territoriales signataires de la chartre, une commune contribue en moyenne à 2.50€ par habitants. La région et le département représentent 45% du budget de fonctionnement du parc, les régions en sont les principaux financeurs. La Région Normandie consacre chaque année près de 3 millions d'€ à ses 4 parcs naturels qui sont :

Le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Le Parc Naturel du Perche et bien entendu le parc Normandie Maine.

REPAS DES CHEVEUX BLANCS

Le dimanche 19 Novembre, M. Le Maire Éric LEROUX et les Conseillers Municipaux ont accueilli les aînés. Les habitants de 69 ans et plus, ont reçu une invitation pour participer à ce repas convivial, une tradition incontournable. Ils étaient au nombre de 67 personnes sur les 144 conviés. Parmi les personnes à la table d'honneur, M. le Maire était entouré des doyens, M. Albert BOULÉ et M. Marcel GOULARD, âgés respectivement de 93 ans.

Identiques aux années passées, les adjoints ou leur conjoint ont participé à cet événement ; les jours précédents et la veille pour l'organisation et la mise en place, et le dimanche, au service et en cuisine. L'intergénérationnel était assuré par des enfants de quelques conseillers prêtant main forte à l'équipe. Un grand merci à Ilouna, Gaby et Pierre, et aussi à Nathalie FIAULT toujours fidèle.

Le repas, toujours très apprécié, était concocté par le Gîte de Bellevue avec Jérémie et Nicolas aux fourneaux. Le repas s'est déroulé dans la bonne humeur, certains convives ont poussé la chansonnette pour le plus grand plaisir de tous.

C'est en fin d'après-midi que cette parenthèse conviviale s'est achevée, chacun satisfait du bon repas et du bon moment partagé.



UN DEPART BIEN MERITE

Après vingt trois ans de bons et loyaux services à la commune, Marie Marcelle part à la retraite. Arrivée en 1995 à Saint Fraimbault comme saisonnière. C'est en 2015 que la titularisation comme agente territoriale intervient définitivement. Voilà comment, en quelques années, Marie Marcelle s'est découvert une âme de jardinière, avec le sens du devoir et responsabilités dans l'exercice de sa fonction. Elle a côtoyé 3 responsables fleurissement, de nombreux collègues, des apprentis, des secrétaires de mairie, des élus. Tous sont unanimes et reconnaissent le grand professionnalisme que Marie Marcelle a montré durant toutes ces années. Le 8 décembre dernier a été organisée une soirée en son honneur à la salle polyvalente où étaient présents sa famille, des amis, des élus et collègues actuels et anciens.

Nous lui souhaitons tous de profiter pleinement de cette retraite.



DATES A RETENIR

- Le 5 janvier : **Vœux du Conseil Municipal** à 20h
- Le 21 janvier : **Tripes** Foot Loisir ASPSF à Passais
- Le 04 février : **Tartiflette** APE les p'tites pommes à St Fraimbault
- Le 09 mars : **Choucroute** ASPSF à St Fraimbault
- Le vendredi 28 juin : **1ère Guinguette au bord du plan d'eau** ouverte à tous
- Le 15 août : **Les Flories d'Antan**

